

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

N° 011-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 3

Nombre de votants : 15

Date de la convocation

20 mars 2025,

Affichée et mise en ligne

le 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Étaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme EMON

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme EMON

Le procès-verbal du 05 mars 2025 est approuvé.

Objet : Attribution des subventions aux associations et divers - année 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2025 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunies les 24 février et 4 mars 2025,

Après en avoir délibéré individuellement pour chacune des associations et organismes :

DÉCIDE l'attribution des subventions accordées aux diverses associations et organismes, suivant l'état ci-dessous :

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour verser les subventions désignées ci-dessous.

CCAS	17 000€	POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
CROIX ROUGE	100€	POUR : 14 CONTRE : 1(BENYAHIA) ABSTENTION : 0
DONNEURS DE SANG	50€	POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
*Association sportive du collège Vallière	10€/enfant de la commune sur présentation de justificatif et après voyage	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
*Voyage scolaire du collège Vallière	20€/enfant de la commune sur présentation de justificatif et après voyage	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
SCOUTS	20€/enfant et par adulte en situation de handicap de la commune sur présentation de justificatif	POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Voyage scolaire du collège Ste Thérèse**	20€/enfant de la commune sur présentation de justificatif et après voyage	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
RESTOS DU CŒUR	100€	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (POUPONNEAU)
SECOURS CATHOLIQUE	100€	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (POUPONNEAU)

*Mesdames SIMON et JACOB ainsi que Monsieur KOCIUBA, faisant partie du Conseil d'administration du collège Vallière de SAULT LES RETHEL, ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote de la subvention du voyage scolaire et de l'association sportive, le nombre de votants passe de 15 à 12. Mme FONTAINE B. parent d'élève d'abstient.

**Monsieur KOCIUBA faisant partie du Conseil d'administration de Sainte Thérèse, il ne peut prendre part ni au débat, ni au vote de la subvention du voyage scolaire et de l'association sportive, le nombre de votants passe de 15 à 14.

La secrétaire de séance, Michelle EMON



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 2 avril 2025
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 2 avril 2025
de la publication le 2 avril 2025
Mise en ligne sur le site internet le 2 avril 2025